

Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste casamançais

Séverine Awenengo-Dalberto

► **To cite this version:**

Séverine Awenengo-Dalberto. Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste casamançais. *Outre-Mers Revue d'Histoire*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2010, pp.137-157. halshs-00705394

HAL Id: halshs-00705394

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00705394>

Submitted on 18 Dec 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste casamançais : des écritures casamançaises de soi¹ (1982-2000').

Séverine Awenengo Dalberto
Centre d'études des mondes africains

« *Nous répondons, et ce faisant, nous écrivons et réécrivons l'histoire de la Casamance* »². Cette formule est de l'abbé Diamacoune Senghor, chef historique du Mouvement des forces démocratiques de Casamance jusqu'à sa disparition en 2007 et principal producteur du récit nationaliste. Elle témoigne de l'un des ressorts et des effets de la revendication indépendantiste de la Casamance, région sud du Sénégal en lutte depuis près de trente ans : la production d'une nouvelle histoire comme affirmation et narration de soi. Si elle se dit histoire, elle relève des dispositifs de la mémoire et de la construction identitaire : une pensée actuelle sur le passé, une mémorisation des rapports passés fonction des expériences sociales présentes. Ce passé réévalué et réécrit dans la narration du MFDC s'est principalement ancré dans le moment colonial, qui est apparu à la fois comme une ressource et une source de la revendication et de sa légitimation vis-à-vis de l'État. L'idée d'une autonomie de la Casamance avait couru dans l'imaginaire ethnocentré des administrateurs et colons de Casamance, particularisant la région par rapport au reste de la colonie du Sénégal. Elle avait été transmise à quelques reprises aux élites africaines locales. Mais cette imagination d'une Casamance indépendante n'avait jusqu'alors jamais suscité, ni avant ni après l'indépendance du Sénégal, de revendication, de pacte ou de mobilisation : cette idée ne portait pas de signification, n'accrochait pas, alors, les expériences sociales des populations de Casamance résolument engagées dans la construction du Sénégal postcolonial.

La revendication indépendantiste n'est donc pas le simple résultat d'un conflit d'histoire et de mémoire opposant l'État, le Sénégal et les populations de Casamance, ni un conflit de géographie et de géopolitique prenant ses racines dans les territorialisations coloniales française et britannique qui ont produit une « coupure » gambienne, séparant la région sud du reste du territoire sénégalais. Elle a ainsi plutôt été le fruit d'un travail complexe de mobilisation politique dans un contexte de crise du lien entre l'État et les Joola³, une crise contemporaine de la mobilisation, c'est-à-dire à la fin 1970 et au début 1980. Cette mobilisation a utilisé les répertoires identitaires issus des travaux culturels et des inventions de la tradition amorcés dans les années 1950, accélérés et généralisés dans les années 1970 par des élites intermédiaires joola engagées sur les chemins de l'école et de la migration urbaine. Canalisant le potentiel hétéroclite de mécontentements, investissant une identité joola en construction,

¹ Achille Mbembe, « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n°77, 2000, pp. 16-43.

² Abbé Augustin Diamacoune Senghor, *Casamance. Pays du refus*, 1994, revu et corrigé le 2 mars 1995, p. 135.

³ Malgré les principes officiels du mouvement, ce sont les Joola qui ont fourni la très grande majorité des militants de la lutte indépendantiste, ainsi que la Basse-Casamance (actuelle région de Ziguinchor) son principal terrain d'affrontement.

reprenant cette vieille idée d'indépendance, le MFDC de 1982 apparaît être une « expression de crise et [un] pourvoyeur de sens »⁴ à la crise. En d'autres termes, l'identité joola/casamançaise nationaliste n'a pas été la cause de la revendication mais la forme et le langage de l'expression de la crise et de sa résolution. C'est dans cette opération de mise en sens de la crise que le MFDC recomposa l'histoire, exhuma et interpréta des archives sélectives et chercha à s'inscrire dans des héritages choisis. Au premier titre de ces héritages, un mouvement politique fondé en 1949 par Emile Badiane et Ibou Diallo dont il reprit le nom et le chargea d'un sens nationaliste et d'une histoire mythique.

Cet article ne revient pas en détail sur la trajectoire de la Casamance depuis le moment colonial, ni sur les causes de la mobilisation indépendantiste et sur l'évolution du conflit, analysés ailleurs⁵. Il se propose plutôt d'en étudier l'un des aspects : les usages, discursifs et matériels, de l'histoire coloniale et le rôle de la mémoire de la colonie dans la narration indépendantiste. Cette mémoire n'est donc pas une simple image du passé mais un travail actuel de réflexion sur le passé, « une chaîne d'idées et de jugements » pour laquelle « un fait passé est un enseignement, et un personnage disparu, un encouragement ou un avertissement »⁶. Il s'agit du même coup de dépasser la vision utilitariste et instrumentale de ces usages (la justification de l'indépendance) et de voir également, dans les transmissions et réceptions mémorielles qui se sont opérées au-delà de la minorité des militants et sympathisants de la cause, que la narration proposée a pu susciter et répondre aux désirs de composer de nouvelles écritures de soi en Casamance.

Histoires de la colonie - et petits contes du maquis

La narration nationaliste se constitue dans un ensemble disparate de productions écrites et orales (tracts, lettres, manifestes, interviews, documents internes du MFDC, récits de propagande dans les villages ou le maquis, etc.) dont la trame, les principaux événements et péripéties, ont été essentiellement définis et mis en place entre la fin des années 1970 et le début des années 1990. L'abbé Diamacoune Senghor fut le principal producteur de ces récits, avec Mamadou « Nkrumah » Sané, (re)fondateur du MFDC en 1982 et actuel chef de l'aile extérieure⁷.

⁴ Roland Marshall, « Atomisation des fins et radicalisme des moyens. De quelques conflits africains », *Critique internationale*, n°6, hiver 2000, pp. 159-175.

⁵ Voir les travaux de Vincent Foucher, Séverine Awenengo, Jean-Claude Marut.

⁶ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [1925], p. 282.

⁷ Mamadou Nkrumah Sané s'est installé à Paris depuis le milieu des années 1960 où il a d'abord été très engagé dans le milieu associatif. Il publia à la fin des années 1970, *Kelumak*, le journal de son association culturelle joola, *Esukolal*, officine intellectuelle du mouvement indépendantiste à venir. Au début des années 1980, Sané rencontra l'abbé Augustin Diamacoune Senghor dont l'intérêt pour l'histoire joola et casamançaise s'était amorcé avec la tenue de Vatican II et des théories de l'inculturation puis renforcé et politisé dans les années 1970, au fur et à mesure de son engagement dans des œuvres sociales et à la suite des expropriations dont il avait été victime à Ziguinchor, la capitale régionale.

Matrices coloniales et histoires électorales

Le premier tract du MFDC, distribué lors de la première manifestation indépendantiste, le 26 décembre 1982, montre nettement la place centrale accordée au moment colonial dans le récit nationaliste⁸. Le tract s'ouvrait et achevait sur des références coloniales : l'évocation de 1827, qui correspondait à la première implantation des Français en Casamance, et celle d'Aline Sitoe Diatta, une figure infra-locale d'un culte joola et d'un mouvement de résistance au pouvoir colonial déportée à Tombouctou en 1943⁹. C'est lors d'une conférence qu'il avait donnée à Dakar sur la jeune femme deux ans avant l'organisation du mouvement indépendantiste, que Diamacoune avait pour la première fois évoqué publiquement l'idée d'une « nation casamançaise », dont Aline Sitoe Diatta était présentée à la fois comme l'héritière et la testatrice.

Le message de la Reine Alinsiitowé Diatta de Cabrousse est essentiellement l'Annonce des Temps Nouveaux, par le Renouveau de la Nation Flup, prélude à un Renouveau plus vaste : celui de la Nation Casamançaise qu'elle était entrain de bâtir non par les armes meurtrières, mais par l'union des cœurs et des esprits, dans un commun vouloir de vie commune¹⁰.

La chronologie de la narration nationaliste casamançaise s'est par la suite élargie, pour débiter le plus souvent en 1645 avec la création du préside de Ziguinchor par les Portugais – la présence portugaise en plusieurs points du fleuve ayant été assimilée à une « colonisation » de la Casamance. Ainsi, en dépit de quelques références à des périodes et des dynamiques extra-coloniales (principalement le royaume manding du Gabu), la colonisation européenne a constitué l'un des principaux *topoi* du récit nationaliste et de son registre argumentatif.

En premier lieu, le MFDC a cherché à établir le droit historique et moral de l'option indépendantiste : la Casamance est une vieille nation, reconnue et confirmée dans ses limites territoriales par l'entreprise coloniale européenne ; cette vieille nation s'est fortifiée dans une lutte et une résistance farouches et incessantes contre la violence et le viol des colonialismes successifs (portugais, français, sénégalais). À côté de cette rhétorique légitimiste, le MFDC a usé d'un argument légaliste, reposant sur la référence au droit et à la preuve juridique : se référant à un décret de 1882 « non aboli », la Casamance n'a jamais été intégrée dans la colonie du Sénégal ; dans les années 1950, au sein du MFDC, ses élus, emmenés par Emile Badiane, se sont associés à Senghor dans sa lutte anticoloniale. En 1960, ils ont obtenu une indépendance avec le Sénégal et le Soudan dans le cadre de la Fédération du Mali, puis, signant un pacte secret, la Casamance a continué leur association avec le Sénégal pour une période déterminée de

⁸ Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, *L'heure est grave ! Ziguinchor*, le 25 décembre 1982. Tract. Archives personnelles.

⁹ Voir notamment Wilmetta Toliver, *Aline Sitoe Diatta : Addressing historical silences through senegalese culture*, PhD, Stanford University, 1999; Marilyn Robinson Waldman and Robert Baum, « Innovation as Renovation : the « Prophet » as Agent of Change », in Michael A. Williams and Martin S. Jaffee (ed.), *Innovations in Religious Traditions : Essays in the Interpretation of Religious Change*, New-York, Mouton de Gruyter.

¹⁰ Abbé Augustin Diamacoune Senghor, « Le message religieux et culturel de la reine Alinsiitowe Diatta », conférence donnée à la Chambre de commerce de Dakar, 23 août 1980.

vingt années. A partir de cette trame générale¹¹, se sont noués les fils de nombreuses histoires, racontant des tragédies individuelles et collectives liées à la violence coloniale et sénégalaise, et énumérant les nombreux martyrs et héros de la « cause » indépendantiste. Ces exils et ces assassinats – en partie mythiques, comme pour Badiane et Diallo – appartiennent encore en effet, dans leur majorité, au moment colonial (Sihalebé 1902, Aline Sitoe Diatta 1943, Victor Diatta 48) ou figurent sa jonction avec la période sénégalaise (Emile Badiane 1972, Ibou Diallo 1971).

Le propos n'est pas ici de restituer le fait historique face à son invention (le pacte) ou son interprétation idéologique. Il s'agit plutôt de voir, comme nous y invitait Halbwachs, de quelle réflexion cette interprétation a été le reflet, et de comprendre ce qu'elle a dit du moment colonial et de sa représentation. La centralité du moment colonial n'est pas en effet qu'un objectif tactique, mais vient de l'impossibilité des indépendantistes à penser hors du cadre de la colonie, la Casamance étant un produit du dispositif colonial qui rassembla, à la fin du 19^e siècle, des territoires aux trajectoires historiques et culturelles variées. L'argumentation indépendantiste a donc figé la Casamance en 1882, à un âge liminaire de l'entreprise de territorialisation coloniale, quand la Casamance, à l'instar d'autres espaces et rivières¹², n'existait pas encore comme territoire mais renvoyait à l'administration de différents comptoirs français (et portugais) sur le fleuve et à un projet d'expansion. Opposant un temps de la territorialité coloniale à un autre, le récit indépendantiste ne relevait donc pas d'une critique de l'espace colonial en tant que tel. Tout à l'inverse, le récit procédait à une cristallisation d'un temps et d'un moment de l'espace colonial, en les *sursignifiant* comme événements¹³. Si le MFDC affirme le contraire, il lui a donc été difficile de produire un récit sur la Casamance avant la colonisation française. Les premières imaginations sur la Casamance furent en outre exogènes (missionnaires, commerçants et administrateurs) avant que ces imaginations ne fussent progressivement transmises et ne se produisent localement. C'est la période du colonialisme tardif, à partir des années 1946, qui engagea les processus de construction des identités casamançaise et joola, dans les expériences scolaires, migratoires et associatives des jeunes et dans les stratégies de mobilisation et de légitimation des élites politiques locales.

Ce que trahit plus généralement l'ensemble du discours sur la colonie, c'est l'ambivalence du lien établi avec l'expérience coloniale (ou plutôt sa mémoire). Il se fonde d'abord sur le rapport dialectique du couple domination/affranchissement, quand la perte est la condition de la recouvrance : la revendication indépendantiste (sur le postulat mfdcien que la Casamance est toujours sous la tutelle coloniale) n'est pas ainsi l'inverse de la domination mais son produit. Ensuite, la colonisation apparaît à la fois le

¹¹ Et de ses quelques variations et erreurs dans la reproduction du discours (le pacte est parfois signé dans les années 1950 ou, dans d'autres versions comme celle de Nkrumah, avec le président du Conseil Mamadou Dia en 1962).

¹² Le décret du 12 octobre 1882 créa un District de Casamance placé sous le commandement d'un lieutenant-gouverneur – délégué du gouverneur du Sénégal – avec résidence à Gorée, au même titre que les autres établissements français situés dans les rivières du sud (Saloum, Casamance, Rio Nunez, Rio Pongo, Mellacorée). En 1886, les établissements français de la Côte d'Or et du Golfe du Bénin furent également placés sous l'autorité du lieutenant-gouverneur de Gorée. En 1889, les territoires situés au sud de la Guinée portugaise furent détachés du Sénégal pour former les futures colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey tandis que le Saloum et la Casamance étaient administrés dans le Sénégal.

¹³ Paul Ricoeur, « Événement et sens », *Raisons Pratiques*, n° 2, 1991, p. 55.

lieu et la source de violence et d'arbitraire, et le lieu et la source de droit et de validation. La narration mfdcienne rapporte les récits de rois morts, de dépouilles exilées et étudiées, de reines déportées, d'opérations de destruction ; les récits de la violence ordinaire et extraordinaire et de l'assujettissement colonial qui ont suscité, en retour, les histoires de résistance et de refus de la colonie. Or ce refus est aussi acceptation, quand le discours tient en même temps que la domination coloniale, dans sa « prise » territoriale et administrative, fut une confirmation et une « reconnaissance » de la nation casamançaise, et quand le discours énonce la légalité de la revendication indépendantiste dans l'institution coloniale française. C'est donc la relation paradoxale au moment colonial et à ses héritages ambigus qui apparaît au cœur de cette narration de la colonie. Elle renvoie au paradoxe du colonialisme, de son exercice et de ses productions¹⁴, à « ses fonctions fantasmatisques » et à « sa part maudite »¹⁵.

*Etre l'historien de soi*¹⁶

Le recours à l'histoire a donc fait partie du dispositif de production et de justification de la revendication destiné au Sénégal, à la France et au monde. Il a également cherché à mobiliser les Casamançais, principalement les Joola, autour du projet indépendantiste. Le récit historique a été énoncé en lien avec un autre récit, libérateur et cathartique, développé autour du présent, des difficultés quotidiennes des Joola, de leur sentiment de marginalisation sociale et identitaire au sein du Sénégal. Comme le soulignaient Traïni et Siméant dans leurs travaux sur les mobilisations, il faut comprendre que « la capacité des discours à entraîner les militants doit être cherchée bien moins du côté de l'habileté tactique des entrepreneurs de cause à ajuster de bons arguments, que du côté de leur aptitude à susciter une communauté de réactions affectives qui prolongent (...) les expériences sociales antérieures de ceux qui les éprouvent »¹⁷. En contractant temps présent et temps passé, le MFDC offrait sens et direction à l'expérience sociale d'une partie des Casamançais. C'est dans cette mesure que son récit a pu être audible, susciter l'adhésion et parfois l'engagement – engagement resté néanmoins minoritaire.

Le récit historique de la Casamance fut ainsi largement relayé et transmis dans les quinze premières années de la mobilisation, lors de réunions de propagande organisées par le MFDC dans les villages de la région. La transmission de cette narration faisait également partie de la formation des combattants dans le maquis :

« Nkrumah et Abbé sont historiens, ils se sont beaucoup investis pour retracer l'histoire de la Casamance. Ils ont des archives. [...] Dans le maquis, il y avait des cours d'histoire. J'ai fait partie de l'équipe d'instruction. Il y avait aussi parmi nous des enseignants qui grâce à leur pédagogie nous aidaient beaucoup »¹⁸.

¹⁴ Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 1961.

¹⁵ Achille Mbembe, « La colonie: son petit secret et sa part maudite », *Politique africaine*, n°102, 2006, pp. 101-127.

¹⁶ Pour reprendre l'expression de Pierre Nora à propos du devoir de mémoire, « Entre histoire et mémoire », *Les Lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1997, p. XXIX.

¹⁷ Christophe Traïni, Johanna Siméant, « Introduction », in C. Traïni (dir), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p.29.

¹⁸ Entretien avec Ibrahima Badji (alias), Ziguinchor, le 26 décembre 2003. I. Badji fut un proche de Sidy Badji.

Les figures de l'enseignant et de l'intellectuel ont occupé une place majeure dans un mouvement en quête de reconnaissance et de crédibilité. Mais si Diamacoune et Sané ont pu se faire connaître et reconnaître comme « historiens », c'est bien parce que ce statut et le capital savant qui lui est associé étaient particulièrement valorisables et valorisés dans les sociétés joola produisant et écoutant la narration historique du MFDC. Les premières vagues de militants du MFDC appartenaient à des générations héritières du modèle de réussite par l'école, un modèle solidement ancré dans une région qui a connu un boom scolaire à partir de la fin de la seconde guerre mondiale¹⁹, plaçant l'école au cœur des projections sociales, professionnelles mais aussi morales d'une part importante des jeunes. Ce sont bien des enseignants, éducateurs, animateurs locaux, entrepreneurs culturels qui ont constitué les premiers cadres et la base sociale initiale du mouvement. Ils formaient une sorte de *lumpen*-élite déçue dans les projets promis par leurs parcours scolaires et migratoires²⁰. A partir des années 1960-70, l'intégration au Sénégal s'était en effet réalisée par les dynamiques sociales engagées au sortir de la seconde guerre mondiale en Basse-Casamance. La scolarisation avait participé de l'accélération des migrations joola vers Dakar, pôle d'opportunité professionnelle. La scolarisation et la migration à Dakar apparaissaient alors comme autant de chemins menant au Sénégal. L'investissement avait été aussi local, dans le militantisme UPS, le parti du président Senghor, qui mobilisait avec succès les cadres en Casamance. À la fin des années 1970, l'État sénégalais entrait dans une crise grave, ne pouvant plus répondre aux attentes en matière d'éducation et d'emplois salariés, et la désillusion fut manifeste chez les Joola qui avaient plus que les autres parié sur l'école et l'État. Affirmant et investissant cette identité joola/casamançaise, qui avait été dépréciée dans l'espace colonial puis national sénégalais, certains ont voulu reprendre le contrôle d'une trajectoire déviée, en (se) racontant une nouvelle histoire :

« L'histoire de la Casamance, c'est très important. On a eu des cours sur ça, pas comme si on faisait les bancs [l'école] mais presque !. C'était pas n'importe qui qui pouvait raconter, il y avait des gens, quand même, même de l'université, je te le dis. Ils venaient au camp. Ils te disent qu'il y avait un livre qui s'appelle « l'histoire du pays de Casamance », que la Casamance n'était pas dans le Sénégal du temps des colons et c'est le Sénégal qui a amené les problèmes là après. Ils ont tout fait [...]. Parce qu'il y a eu des gens qui ont lutté et qui ont été tués pour ça, depuis les toubabs. C'est Senghor qui a laissé ça [les problèmes] alors qu'on avait un papier signé pour l'indépendance en son temps »²¹.

Parfois, le discours sur le passé finit par prendre la forme du conte et la consistance du mythe. Devant les villageois de Diatock, le récit donné par un orateur du MFDC sur la mort d'Emile Badiane flirtait ainsi avec le merveilleux :

« Mais Dieu est venu à Emile Badiane en songe. Après le songe, Emile Badiane est tombé malade. Il a consulté un docteur qui lui a dit qu'il avait eu une piqûre

¹⁹ Sur l'école en Casamance, voir la récente thèse de Céline Labrune Badiane, *Processus de scolarisation en Casamance (Sénégal) : Rythmes et logiques (1860-1960)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université Denis Diderot-Paris VII, 2008.

²⁰ Voir Vincent Foucher, « Les "évolués", la migration, l'école: pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais », in Diop, M.-C., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, pp.375-424.

²¹ Entretien avec Ismaël Bodian (alias), Bignona, 10 avril 2006. I. Bodian a été « formé » au début des années 1990.

qui allait le tuer à un tel moment. Emile Badiane a fait sortir les papiers, il a montré cela aux fils de la Casamance qui était avec lui, tels que Abbé et Assane Seck »²².

La matière historique, élective et inventée, permettait donc la composition d'une narration à la fois agissante et mythique, rationnelle et affective, qui, en s'ancrant en partie dans les manières de penser, de croire et de faire de son auditoire était susceptible d'être entendue par les populations de Casamance. En effet, le songe et le secret correspondaient à l'un des pôles de structuration de l'imaginaire social des populations joola. Mais depuis le moment colonial, avec la diffusion de l'école, des religions du livre comme des technologies administratives, « le papier », « la signature » et « le document », ces éléments d'une culture matérielle écrite, qu'on pouvait également maintenir au secret, s'inscrivaient tout aussi bien, sinon plus, dans les modes d'intelligibilité du monde.

L'épreuve de l'archive et de la créance

Dans l'économie indépendantiste casamançaise, l'archive et le document « historique » ont été dotés d'une forte valeur, renvoyant aux dispositifs de justification et surtout de validité de la demande indépendantiste. La colonie devient par conséquent aussi le lieu de production de la preuve matérielle. Les textes du MFDC abondent ainsi de références issues du corpus archivistique colonial, qui constitue l'appareil critique des citations, des dates, des cartes et des faits élus par la narration nationaliste. Certains des « intellectuels » du mouvement possèdent une série de reproduction de documents d'archives, principalement issus des fonds conservés aux archives nationales du Sénégal, glanés ici et là au fil du temps et des rencontres, rarement directement dans les centres d'archives, mais plus souvent récupérés auprès d'intermédiaires culturels et de chercheurs européens.

L'archive comme preuve

Cette quête de « papiers » s'est réalisée au cours des années 1970, c'est-à-dire au moment où s'accélérait le travail culturel sur l'identité joola/casamançaise. On peut parfois établir la cartographie des circulations de ces documents, qui fait apparaître les connections entre le temps colonial et celui de l'indépendance, et entre les espaces et les temps des intermédiaires culturels coloniaux²³, des universitaires occidentaux et des entrepreneurs politiques. C'est ainsi que Tété Diadiou, interprète à la Résidence de Ziguinchor entre 1912 et 1949, chef de canton et en 1960, conseiller coutumier auprès du gouverneur, fut une notabilité écoutée des premières générations d'hommes politiques casamançais (MFDC et BDS), et notamment d'Emile Badiane et d'Ibou

²² Archive sonore, retranscrite dans les annexes de Geneviève Gasser, « *Manger ou s'en aller* »: *le conflit ethnorégional casamançais et l'État sénégalais*, thèse de doctorat, université de Montréal, 2002.

²³ Sur ces figures de passeurs, qu'il serait intéressant d'étudier dans la période transitionnelle des années 1950-1960 qui les mettent en situation d'entre-deux temps et non plus seulement d'entre-deux mondes, voir les travaux de Benjamin N. Lawrance, Emily Lynn Osborn et Richard L. Roberts (éd.) *Intermediaries, interpreters and clerks : African employees in the making of colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006 et le dossier coordonné la même année par Sophie Dulucq sur les informateurs indigènes, « Savoirs autochtones et écriture de l'histoire en situation coloniale (XIXe-XXe siècles). Informateurs indigènes, érudits et lettrés en Afrique (nord et sud du Sahara) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 352-353, décembre 2006.

Diallo. Il a été également l'informateur d'universitaires comme l'anthropologue Louis-Vincent Thomas dans les années 1950-60, et, au début des années 1970, de Christian Roche, dont les travaux constituent des références universitaires essentielles dans les écrits de Diamacoune²⁴, qui connaissait Tété Diadhio et avait été lui-même informateur de Roche et de Thomas. Or il n'est pas ici question seulement de transmissions orales mais bien matérielles : une partie des fragments d'archives (reproduites) et de notes historiques à disposition de certains de nos informateurs du MFDC correspondaient aux fragments d'archives que Tété Diadhio a pu rassembler au cours de son parcours professionnel et personnel, archives privées qu'il a léguées aux archives nationales du Sénégal²⁵.

L'idée qu'il existe des documents attestant de la « vérité historique » de l'option indépendantiste a ainsi fonctionné à plein dans les quinze premières années du mouvement. Or le fait que ces documents n'aient pas été visibles – pour la plupart de ceux qui ont été invoqués par le MFDC (les papiers du pacte entre Badiane et Senghor) – a, d'une certaine manière, contribué à leur sacralisation. L'archive sacralisée est en effet aussi celle que l'on ne touche pas, appartenant à un domaine séparé, celle qui peut être tenue hors de portée des profanes (les Casamançais) et des profanateurs (les « Sénégalais »). L'autorité charismatique de l'abbé Diamacoune dans le mouvement (et la légitimité de sa position) s'est largement fondée sur l'idée qu'il n'était pas simplement un savant mais également le détenteur et le conservateur de la matérialité d'un secret et d'un tabou, jusqu'à l'affirmation publique de leur existence en 1982 : les archives du droit à l'indépendance.

A l'invisibilité des archives du MFDC, s'est par la suite ajouté et quasiment substitué le mythe de l'existence d'autres archives – archives interdites car dangereuses, cachées et brûlées par le pouvoir sénégalais depuis l'indépendance du Sénégal :

« Pendant que le Président du Conseil Mamadou Dia invitait la Kassa et la Casamance entière à déposer les armes et à quitter le Maquis, les autorités sénégalaises demandèrent aux Préfets des départements de Casamance d'expédier à Dakar presque tous les documents les plus importants des archives départementales. Ensuite, au plus fort de la guerre de libération nationale de la Guinée portugaise (...), ordre leur fut donné de brûler les archives départementales de la Casamance [...].

En 1983 et 1984, des archives de la Casamance furent détruites encore à Dakar. Tous ces crimes ont pour but d'empêcher tout accès aux preuves concrètes des fondements juridiques légitimant les revendications casamançaises en faveur d'une indépendance nationale du district, du territoire de la Casamance. Donc

²⁴ Thomas, L. V., *Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance*, IFAN, Dakar, 1959, 2 vol., 820 p. Christian Roche, *Histoire de la Casamance. Conquêtes et résistances : 1850-1920*, Paris, Karthala, 1985, 401p. Diamacoune cite également les travaux de Pierre-Xavier Trincaz, Jean Girard et Dominique Darbon, qui ont publié au milieu des années 1970 et 1980.

²⁵ Archives nationales du Sénégal, série 1Z, dossiers 88 à 124. Tété Diadhio y a laissé quelques notices historiques rédigées par ses soins. Il fut certainement le premier méta-historien de la région, dans la première narration liant les histoires éclatées des villages et cantons de la Basse-Casamance, auxquelles il avait eu accès et participé dans le cadre de son activité d'interprète.

refus, négation totale, par le Sénégal de l'identité casamançaise. Donc refus pour refus, rejet pour rejet, ce qui devait arriver, arriva »²⁶.

Ces transferts et incendies ne sont pas avérés. Et pour l'historien de la Casamance, il n'y a pas, en réalité, d'archives interdites ou cachées, sinon dans le dédale des séries et la multitude des cartons consultables aux archives nationales du Sénégal à Dakar²⁷ : difficiles à appréhender pour les néophytes, ou par défaut (jusqu'à une période récente) d'archiviste à la mairie et à la gouvernance de Ziguinchor limitant leur accessibilité, en l'absence d'inventaire et de classement²⁸. Néanmoins, la difficulté à produire des preuves significatives – outre l'interprétation orientée de faits et de fragments d'archives décontextualisés – a fini par peser sur la crédibilité de l'option indépendantiste chez certains de ses sympathisants, et à semer le doute à l'intérieur même du maquis. Sidy Badji, premier chef d'Etat-major de l'aile combattante du MFDC, confiait ainsi avoir lui-même recherché au sein de son mouvement la trace du document secret signé par Badiane et Senghor et que les résultats négatifs de ses enquêtes avaient joué dans sa volonté de signer le cessez-le-feu de 1991, passant dans le camp des modérés²⁹.

La lettre de créance

Au début des années 1990, dans un contexte troublé autant sur le terrain des affrontements armés que discursifs, le MFDC fit valoir à la France sa part de responsabilité dans le conflit, en la plaçant dans le rôle d'arbitre³⁰. En tant qu'ancienne puissance colonisatrice, elle devait pouvoir rétablir la vérité sur la question de l'appartenance ou non de la Casamance à la colonie du Sénégal. L'indépendance de la Casamance était la dette impayée du colonisateur³¹. Cette démarche traduisait la foi de Diamacoune dans le droit à revendiquer l'indépendance, sa confiance et son lien de dépendance envers la France³², soulignant une nouvelle fois combien une partie de sa

²⁶ Abbé Augustin Diamacoune Senghor, *Casamance. Pays du refus*, 1994, revu et corrigé le 2 mars 1995, pp. 114-115.

²⁷ Les plus riches et les plus accessibles, en terme de proximité géographique, pour les Sénégalais. Le CAOM et les archives du ministre des affaires étrangères à Vincennes et surtout à Nantes sont également dépositaires de fonds intéressants l'histoire de la région.

²⁸ Néanmoins ce mythe a été suffisamment répandu en Casamance pour que la possession de documents, ou la volonté d'en consulter, puissent paraître suspectes. Dans ce contexte, certains acteurs politiques locaux dans les années 1950-70 sont réticents à l'idée d'ouvrir leurs archives personnelles, craignant d'être en possession de documents subversifs.

²⁹ Rapporté par Assane Seck, *Sénégal. Emergence d'une démocratie moderne. 1945-2005. Un itinéraire politique*, Paris, Karthala, 2005 : 276-77.

³⁰ Pour certains lieutenants d'Atika, l'équivocité des preuves de la légitimité de la revendication engageait leur crédibilité vis-à-vis des jeunes du maquis, mobilisés pour une cause incertaine. Le témoignage de la France était ainsi un moyen de décliner une part de leur responsabilité.

³¹ Sur cette question de la dette, nous reprenons l'idée avancée par Achille Mbembe, « La colonie: son petit secret et sa part maudite », *op. cit.*

³² En 1990, les Touareg du Mali lancèrent également un appel à la France – et à la communauté internationale – pour l'alerter sur l'oppression qu'ils subissaient de la part de l'Etat malien depuis les trente années de l'indépendance. Ils la pressaient de les soutenir dans leur combat pour leur « droit à l'existence ». Mais à la différence de la démarche de Diamacoune, les auteurs du document ne firent pas valoir un droit légal à l'indépendance, fondé sur l'organisation coloniale des territoires soudanais et sahariens. Néanmoins, comme le fit le MFDC, ils présentaient le pouvoir colonial français comme plus respectueux de leur identité et moins oppressif que le deuxième pouvoir « colonial » malien. Voir « Nous,

génération restait inscrite dans la mémoire de l'expérience coloniale. Comme il l'écrivait au chef d'État-major du maquis en avril 1993 :

« J'ai désigné des médiateurs et des arbitres. L'Église et le gouvernement Français. Ce sont là des instances de droiture reconnues par la société internationale pour leur indépendance et leur compétence. Je vous demande de leur faire confiance dans cette phase ultime de notre combat. Sinon, ce combat sera sans issue³³.

Le 12 mai 1993, Diamacoune, par l'intermédiaire de l'ambassade de France du Sénégal, adressait sa lettre de créance au président de la République française, pour solliciter l'arbitrage et le témoignage de la France. Avec l'accord du gouvernement sénégalais, la procédure engagée par Diamacoune suivit son cours. La France mandata Jacques Charpy, conservateur général du patrimoine pour dire le fait historique et administratif de la Casamance. Charpy était particulièrement qualifié pour cette entreprise : il avait été à la tête des Services des archives de l'AOF, à Dakar, entre 1951 et 1958. En 1993, Charpy avait achevé son rapport, qu'il exposa *in extenso* lors d'une cérémonie organisée à Ziguinchor le 21 décembre à laquelle assista Diamacoune. Charpy s'était appuyé sur des sources archivistiques mais également sur l'ouvrage de Christian Roche pour la plupart des références antérieures à 1920. Son rapport, qui tient en trente et une pages, concluait à l'intégration de la Casamance dans la colonie du Sénégal et à l'inexistence d'un territoire autonome de la Casamance avant la colonisation³⁴. Charpy n'apportait pas grand-chose de nouveau sur l'histoire coloniale de la région par rapport aux productions académiques, peu nombreuses, existantes à l'époque. La faiblesse de son appareil critique (aucune enquête orale n'avait été effectuée) et ses silences, notamment sur des scénarios alternatifs qui, s'ils n'avaient jamais aboutis, avaient constitué des « possibles politiques » et laissé des traces elliptiques dans l'imaginaire casamançais, peuvent susciter la critique.

Pour l'État sénégalais, ce fut le « Verdict de l'histoire », un verdict « sans appel » comme le titrait le journal proche du pouvoir *Le Soleil*, qui publia le rapport³⁵. Pour Diamacoune et le MFDC, le travail de Charpy ne pouvait être perçu que comme une falsification de l'histoire. Diamacoune s'attela rapidement à la rédaction d'un contre rapport. Il le fit en cent cinquante deux pages qui reprenaient des thèmes et des formules déjà élaborés dans ses productions précédentes. *Casamance. Pays du refus* constitua la première somme d'une histoire indépendantiste de la Casamance, dans laquelle Diamacoune associait les informations universitaires et archivistiques à son propre témoignage et à des citations bibliques. Le texte, découpé en versets numérotés, mêlait différents ordres de discours et bouleversait la chronologie, multipliant les allers-retours entre le temps de la colonie et celui de la lutte indépendantiste, et utilisant la diatribe, la répétition, la formule incantatoire. Diamacoune y récusait, bien entendu, les conclusions de Charpy :

Touaregs du Mali » in Pierre Boilley, *Les Kel Adagh. Un siècle de dépendances, de la prise de Tombouctou (1893) au pacte national (1992)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université Paris VII, 1994, annexes, pp. 822-825.

³³ Lettre de Diamacoune au chef d'État-major d'Atika, Ziguinchor le 14 avril 1993. Archives personnelles.

³⁴ Jacques Charpy, *Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française*, Ziguinchor, novembre 1993.

³⁵ *Le Soleil*, n°7067, mercredi 22 décembre 1993.

Quel document, quel traité nos ancêtres ont-ils signé avec ceux des Sénégalais ? Encore une fois, nous mettons la France devant ses responsabilités politiques, historiques et morales envers la Casamance qui lui crie justice. Qu'elle ne se dérobe pas [...] Où donc est la France de 1789 ? La France de Lafayette ? La Casamance attend d'elle une solution de vérité et de justice, un arbitrage et non pas un « témoignage ». Surtout pas un témoignage à la Charpy, à la noix de coco, qui est une honte pour la France que la Casamance aime malgré toutes les séquelles de la colonisation et malgré tous les tours pendables, oui, tous les mauvais tours que la puissance colonisatrice nous a joués depuis trois décennies. La Casamance reste attachée à la France qui ne doit pas décevoir les Casamançais³⁶.

Encore une fois, on perçoit bien dans ces extraits la relation ambiguë entretenue avec la France et le moment colonial, qui tout à la fois est celle de l'aversion, de la trahison et de l'amour. La France n'avait pas encore honoré sa dette et la lutte indépendantiste devait continuer, le rapport Charpy n'étant que le faux témoignage d'un faux français. Dans son texte, Diamacoune donnait l'une des clés de son histoire de la Casamance, une histoire inaccessible aux experts et aux historiens : « comment écrire l'histoire de la Casamance ? Elle se vit, d'abord »³⁷. En cela sa narration relevait de la mémoire, cachée dans une *meta* histoire, c'est-à-dire une histoire performative allant plus loin, « à côté » du fait historique et du côté de l'expérience sociale présente, une histoire « au-delà » d'un passé, réévalué par et pour le présent. Elle correspondait ainsi à l'un des ressorts du conflit mais aussi à l'un de ses effets les plus importants : au-delà de l'indépendance comme objet de la revendication, la lutte participait d'une volonté de fonder un nouveau savoir sur soi. D'une *écriture africaine de soi*.

Inflation mémorielle et écritures partagées de soi

Si la revendication indépendantiste est un essai de déstructuration du territoire sénégalais, elle est également une tentative de reconfiguration de son histoire. Elle a entamé le monopole étatique de l'énoncé historique, en procédant à la critique du grand récit national sénégalais, ancré dans la négritude et la mémoire des Quatre communes puis dans la geste wolof et la mémoire des terroirs mourides³⁸. Elle lui a objecté d'autres mémoires de la colonie et de la postcolonie. En 1990 ou 1991, lorsque Bernardo Diedhiou, alors âgé d'une vingtaine d'années, écoutait les hommes du MFDC venus faire une réunion de propagande dans son village de Diouloulou, c'est l'existence et la valorisation d'une histoire de la Casamance qui retint son intérêt et suscita son désir, et non l'appel à la lutte pour l'indépendance – il était opposé à l'idée d'une indépendance de la région :

« Ils nous ont dit que nous ne connaissons pas l'histoire de la Casamance. Ça c'est vrai, sur les bancs, on n'apprend que le Kayor, le Djolof et tout et sur la Casamance, que Fodé Kaba avec l'islamisation [...]. Tout ce que je sais c'est par

³⁶ Abbé Augustin Diamacoune Senghor, *Casamance. Pays du refus*, *op. cit.*, p. 148.

³⁷ *Ibid.* p. 136.

³⁸ Voir notamment Mamadou Diouf, « Représentations historiques et légitimités politiques au Sénégal (1960-1987) », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n°34, 1989, pp. 14-23.

mon cousin, ici, en Guinée [Guinée Bissau], celui qui est à Sao Domingo [...]. Ils parlaient, ils criaient « vous ne connaissez rien de l'histoire », même aux vieux. Ils parlaient sur le temps des colons que la Casamance était seule, ils ont parlé de noms, Badiane, Ibou, Diatta et de villages. J'ai retenu le village nommé William Ponty³⁹. Je ne le connais pas »⁴⁰.

La diffusion de la « cause » indépendantiste échouait plus souvent que celle de la transmission d'une mémoire-histoire de la Casamance, qu'elle soit perçue comme indépendantiste ou non. Le MFDC avait ouvert un espace mémoriel, et ce qui pouvait apparaître comme la mémoire d'un groupe social en rupture –cette *lumpen-élite* que formaient les premiers cadres du MFDC – se transmettait donc au-delà de ce groupe.

Contre-récits

Le MFDC n'a pas été le seul opérateur de mémoire. Les événements et les figures de focalisation de son récit se sont constitués en corpus mémoriel casamançais unifié par le jeu de concurrence, sur le terrain de l'histoire, entre le MFDC, l'État sénégalais et les entreprises politico-culturelles de la société civile. Des associations de la société civile – notamment de femmes et de cadres⁴¹ – ont investi le champ de la culture et de la tradition dans le cadre de la résolution du conflit. Certains cadres casamançais ont ainsi travaillé sur l'histoire déroulée par le MFDC, pour apporter un contre point à sa lecture indépendantiste⁴². D'autres, comme au sein de l'association culturelle Aguène Diambogne (ACAD), ont fait la promotion de l'unité sénégalaise par celle de la parenté à plaisanteries liant les communautés joola et sereer⁴³. Pour sa part, l'État a tenté de briser l'exclusivité indépendantiste de la (re)présentation historique de la Casamance. Récupérant ses principales figures, il a cherché à les inscrire, par le biais de différents supports (scolaires⁴⁴, littéraires⁴⁵, statuaire, toponymiques), au panthéon sénégalais. La

³⁹ Il s'agit bien du gouverneur de l'AOF William Ponty et non d'un village qui aurait pris son nom. Ponty est principalement invoqué par la narration indépendantiste casamançaise au titre d'un épisode précis qui a été relevé par le MFDC dans l'ouvrage de Christian Roche (*op. cit.* p. 323) : lors d'une visite à Ziguinchor en mars 1914, il reçut une demande d'autonomie de la Casamance signée des commerçants français de la Chambre de Ziguinchor. Cette demande fut réitérée à plusieurs reprises au cours des années 1910-1930 par la Chambre de commerce, dont la requête ne suivait que des intérêts économiques et commerciaux.

⁴⁰ Bernardo Diédhiou (alias), entretien du 25 mai 2003, Varella, Guinée-Bissau.

⁴¹ Vincent Foucher, « La guerre par d'autres moyens ? La société civile dans le processus de paix en Casamance », *Raisons politiques*, n° 35, 2009/3, pp. 143-165 ; Séverine Awenengo, « Ethnicité et genre. Femmes et constructions identitaires en Casamance au 20e siècle (Sénégal) », in O. Goerg (dir.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 59-76.

⁴² Voir par exemple, au sein du Collectif des cadres casamançais, Simon Pereira Barreto, Georges Lopez & Yaya Mané, *Note relative à l'interrogation du porte-parole du MFDC sur les limites territoriales de la Casamance du temps des colonies*, Dakar, multigr., le 10 décembre 2000.

⁴³ Voir Séverine Awenengo, « A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) », *Journal des Anthropologues*, n°104, 2006, pp. 79-108 » ; Etienne Smith, *Des arts de faire société: Parentés à plaisanteries et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*, thèse de doctorat de science politique, Paris, Institut d'études politiques, 7 juillet 2010, 969 p.

⁴⁴ Le changement le plus significatif dans cette démarche de nationalisation de l'espace historique et symbolique casamançais fut certainement la réforme des programmes d'histoire. Mise en place en 1998, la réforme avait pour objectif de recentrer les programmes sur « l'histoire nationale » et de laisser la possibilité d'étudier l'histoire locale qui lui était articulée. En classe de troisième les élèves devaient élaborer des dossiers sur la résistance locale à la colonisation, qui permettait d'aborder le mouvement

première de ces initiatives fut, en 1986, la construction d'un stade à Ziguinchor baptisé du nom de l'héroïne exhumée et revendiquée par le MFDC, Aline Sitoé Diatta :

En décidant de donner à ce magnifique stade le nom immortel d'Aline Sitoé Diatta, j'ai voulu honorer celle qui a marqué, de son empreinte indélébile, l'histoire du Sénégal, en général, et de la Casamance, en particulier. Aline Sitoé Diatta, dont le souvenir revit encore dans nos mémoires, s'est sacrifiée pour que soient préservés l'honneur, la liberté et la dignité de notre pays⁴⁶.

Ces opérations ont été réalisées au moment où le président Diouf procédait à la desenghorisation des références de la communauté sénégalaise, pour mieux les ancrer dans une mémoire populaire et vernaculaire (*versus* l'universalisme de la négritude et de la francophonie) qui correspondait significativement aux espaces centraux du clientélisme de l'État. En somme, Abdou Diouf a été à la fois contraint et poussé à l'ouverture par l'affirmation mémorielle casamançaise : la sénégalisation progressive des nouvelles figures de l'histoire casamançaise a été contemporaine de la fixation et de l'alimentation du modèle culturel islamo-wolof par l'Etat.

En tant que contre-récits, les récits de l'État ont procédé d'une inversion de la narration indépendantiste casamançaise, restant largement dépendants et enfermés dans ses cadres. Ils ont ainsi porté sur les mêmes figures historiques et les mêmes temps : principalement celles et ceux de la colonie. Avec l'ouverture du champ historique imposée par le MFDC, on a donc assisté à une inflation, dans l'espace public, de discours sur le passé de la Casamance. Cette inflation n'a pas été sans conséquence. En reprenant et réactualisant une partie de l'enquête sur les représentations historiques des populations joola réalisée en 1967 par l'anthropologue Louis-Vincent Thomas⁴⁷, nous avons voulu tenter de mesurer l'évolution de ces représentations, après deux décennies de prolifération culturelle⁴⁸. Ne confirmant que des tendances autrement décelables, les résultats témoignaient de l'opération de réception de ces discours, montraient la constitution des points de fixation d'une nouvelle mémoire collective⁴⁹.

Les héros d'une nouvelle écriture collective de soi

d'Aline Sitoé Diatta. L'innovation majeure fut néanmoins l'introduction de l'étude de l'empire du Gabou, immédiatement placé au même niveau que l'empire du Djolof, recueillant le même volume horaire. République du Sénégal, ministère de l'Éducation nationale, inspection générale de l'Éducation, commission nationale d'Histoire et de Géographie, *Nouveau programme d'Histoire*, Dakar, mai 1998.

⁴⁵ Voir par exemple Marouba Fall, *Aliin Sitooye Jaata ou la Dame de Kabrus*, Dakar, NEA, s. d.. La pièce fut créée à Dakar le 27 mars 1993 par la troupe du théâtre national Daniel Sorano

⁴⁶ Abdou Diouf. Allocution de son excellence monsieur Abdou Diouf, président de la République du Sénégal à l'occasion de l'inauguration du stade Aline Sitoé Diatta de Ziguinchor, Ziguinchor, le 16 avril 1986.

⁴⁷ Louis Vincent Thomas, « Le Diola et le temps », *Bulletin de l'IFAN*, tome XXIX, série B, n°1-2, 1967, p. 331-424.

⁴⁸ Notre enquête par questionnaire s'est déroulée entre mars et septembre 2003, auprès d'un échantillon représentatif de 323 individus se présentant comme joola. Les variables utilisés par Thomas ont été réadaptés à l'évolution de la répartition de la population joola/casamançaise (religion, population urbaine/rurale, etc.), en ajoutant un nouveau variable, la scolarisation. L'enquête a été réalisée dans dix villages de la Basse-Casamance, à Ziguinchor et à Dakar, grâce à l'aide inestimable d'enquêteurs que je ne peux pas tous nommer ici. Pour le détail et l'analyse de l'échantillon, la méthodologie et l'ensemble des résultats de l'enquête, voir S. Awenengo, 2005.

⁴⁹ Voir le tableau en annexe de cet article.

En 1967, vingt-cinq ans après son arrestation, Aline Sitoé Diatta était surtout connue des animistes puis des femmes et des chrétiens. Moins de la moitié des personnes alors sollicitées savaient qui étaient leur contemporaine. Soixante ans après les événements, Aline Sitoé Diatta était remarquablement mieux connue : 84,8% de l'échantillon la situaient sans difficulté. Elle avait cessé d'être une figure monopolisée par les animistes et les femmes qui constituaient, avec les ruraux, les catégories la connaissant le moins. Si Aline Sitoé Diatta était familière de ceux n'ayant aucune instruction scolaire, on voit cependant très nettement que le niveau de scolarisation et l'appartenance au milieu urbain renforçaient le niveau de connaissance. Non pas parce que son histoire était apprise à l'école – les programmes scolaires portent de façon trop récente et trop minoritaire sur l'histoire de la Casamance – mais parce que l'instruction en français permettait d'accéder à des réseaux d'informations plus nombreux d'une part, et d'autre part parce que les lettrés et les migrants urbanisés ont investi plus volontiers l'histoire et la culture, notamment dans le cadre d'associations culturelles. Les autres figures de la résistance à la colonisation présentées par les enquêtes (Sihalébé Diatta et Bigolo - petit nom de Djinabo Bassène) étaient, elles, à peine mieux distingués en 2003 qu'en 1967. Néanmoins, le maintien de leur souvenir était significatif de la transformation d'événements et de figures très localisés et appartenant à une mémoire villageoise, en événements et en figures « historiques » et « casamançais »⁵⁰. On doit également remarquer que les trois figures du récit nationaliste sénégalais, Lat Dior, Faidherbe, Blaise Diagne, étaient eux aussi relativement bien connus, même par la catégorie des non-scolarisés. L'histoire officielle sénégalaise, articulée autour de la modernité française et sénégalaise (Faidherbe et Blaise Diagne, le premier député sénégalais à l'Assemblée nationale, élu en 1914) et de la geste wolof (Lat Dior), avait réussi à imprégner l'espace public, en dehors des canaux traditionnels de sa transmission tel l'école. En Casamance, elle se trouvait à présent concurrencée par une nouvelle histoire de la colonie, de sa résistance et des luttes pour l'indépendance.

Un autre volet de l'enquête de 2003 s'intéressait en effet à la mémoire des années 1950 et à celles des figures politiques casamançaises. Les résultats n'étonnaient pas : Emile Badiane et Ibou Diallo se distinguaient. Dès le lendemain de sa disparition en 1972, on percevait déjà le processus de transformation du ministre Emile Badiane en mythe politique. Cherchant à maintenir son capital symbolique d'intermédiaire *joola* entre la Casamance et l'État, Senghor lui avait organisé des funérailles grandioses et avait offert à la ville de Bignona une statue à son effigie – première statuaire de Casamance. Suivirent la propagande du MFDC indépendantiste, puis celle de cadres casamançais réhabilitant un Emile Badiane non séparatiste. Ces disputes autour de l'héritage politique de Badiane furent au moins efficaces sur un point : l'histoire d'Emile Badiane était en effet bien connue des enquêtés (83,3%), qu'ils fussent nés avant sa disparition ou non (80% des 15-30 ans le connaissaient, ainsi que 82,25% des non-scolarisés). En revanche, le fait que près de la moitié de notre échantillon puisse situer Ibou Diallo est plus édifiant (dont 40% des non scolarisés et 60% des ruraux), notamment parce que Diallo n'a pas connu le même succès et la même visibilité politique dans le Sénégal de Senghor. Disparu en 1971, sa carrière politique s'était en

⁵⁰ L'enquête montre également que l'activisme de l'ACAD autour de la promotion de la parenté entre *Joola* et *Sereer* à eu un réel impact. *Aguène*, comme figure fondatrice des *Joola* et comme sœur des *Sereer*, connue par 26,73% de l'échantillon de 1967 l'était en 2003 par 59,4%. Elle n'était plus une figure légendaire citée par les animistes : ils étaient la catégorie la situant le mieux en 1967 ; ils formaient en 2003 celle qui la connaissait le moins

effet arrêtée au lendemain de l'indépendance, après qu'il eut choisi le camp de Mamadou Dia plutôt que celui de Senghor lors de la crise de 1962⁵¹. En outre, la figure de Diallo renvoyait à un capital ethnique non pas joola mais manding et son fief politique se situait en Moyenne-Casamance, à Sédhiou. Les résultats de l'enquête ne puisaient donc pas dans la valorisation d'un parcours politique récent ou d'un patrimoine ethnique commun mais s'ancraient plus significativement dans les années 1950, dans la mémoire du compagnonnage d'Ibou Diallo et d'Emile Badiane et de celle de la première génération de leaders politiques casamançais.

Or connaître ne signifie pas nécessairement *reconnaître*. En amont de ces questions portant sur la connaissance de ces personnages déjà distingués, une partie de l'enquête de 2003 s'attachait à faire ressortir des généalogies spontanées de cette histoire. Chargés de citer les héros et les figures politiques casamançaises qu'ils considéraient les plus importants, les enquêtés évoquaient massivement Aline Sitoe Diatta et Emile Badiane (75% et 69%), les plaçant à la première place de cette première généalogie joola/casamançaise. La majorité des Joola n'a pas toujours adhéré au sens nationaliste que le MFDC indépendantiste a donné à l'histoire coloniale et des premiers moments de la décolonisation du Sénégal, ou n'a pas considéré qu'il justifiait de lutter aujourd'hui pour l'indépendance. Néanmoins, les dates, les héros et les cadres politiques revendiqués depuis 1982 ont formé les nouveaux souvenirs et les points de fixation d'une mémoire casamançaise commune, singulièrement nouvelle et inédite, qui témoignait des désirs partagés d'écrire et de s'inscrire dans une nouvelle histoire de soi. C'est dans ce sens que le récit sur l'histoire énoncé par le MFDC a été un récit thérapeutique, un récit de l'affect et un récit de conquête de soi, dont la dimension idéologique régissante (justifier, mobiliser, obtenir l'indépendance) n'a pas été la plus opérante.

Pour conclure

En 2007, Robert Sagna, à la tête de la mairie de Ziguinchor depuis 1984, présentait sa candidature à l'élection présidentielle. Si ce fut sans surprise qu'il perdit largement l'élection au niveau national, ses résultats en Casamance furent également décevants. Ils ne semblaient pas correspondre à la ferveur avec laquelle il avait été accueilli tout au long de sa campagne électorale dans la région⁵². Les Casamançais s'étaient déplacés en masse pour venir l'écouter, surtout à Bignona et à Ziguinchor. On pouvait entendre dans le public : « Je ne l'aimais pas, il n'a rien fait pour la mairie mais quand j'ai vu qu'il se présentait, quand même ! Robert c'est nous, c'est la Casamance »⁵³, ou encore « Il a osé. Il est courageux. Il fait quelque chose pour la Casamance, là. Je suis fier. Du courage, Robert »⁵⁴. Impensable avant la crise indépendantiste et ses effets identitaires, la candidature du Joola Robert Sagna à la magistrature suprême du Sénégal s'inscrivait dans la lignée de ces écritures casamançaises de soi et les portaient jusqu'au cœur du Sénégal. Mais en 2007, le style

⁵¹ Le président du conseil Mamadou Dia avait été accusé puis arrêté pour tentative de coup d'Etat par le président Senghor.

⁵² Journal de terrain. Campagne électorale de Robert Sagna, 4-23 février 2007.

⁵³ Julien Bassène, entretien à Ziguinchor, vendredi 23 février 2007.

⁵⁴ Tapha Diédhiou, entretien à Bignona, jeudi 22 février 2007.

politique de Robert Sagna et son répertoire de promesses semblaient déjà appartenir à un autre temps : il avait énuméré ses diplômes, qualifications et charges politiques et axé ses discours sur le retour aux valeurs morales et sur le monde paysan. Lors du meeting de Bignona, il avait ainsi évoqué les premiers cadres casamançais de la ville, Emile Badiane, Paul-Ignace Coly. Or la figure de l'intellectuel et les capitaux scolaires, comme le modèle de l'intégration à l'Etat par la fonction publique, ne sont plus les valeurs les plus structurantes de l'imaginaire social de nouvelles générations de Casamançais, suivant, dans ce processus, leurs compatriotes du nord⁵⁵. Surtout, ces nouvelles générations ont grandi dans un espace saturé par la crise indépendantiste, par les inflations mémorielles et par les paroles sur le passé et leur identité. Il ne s'agit donc pas mécaniquement d'une plus grande distance temporelle avec le moment colonial, ni d'un renoncement total, parmi les jeunes, à la lutte indépendantiste. Ce qui est semblé plutôt se produire aujourd'hui est peut-être un rapport différent, en lien avec leurs expériences présentes, leurs projections biographiques et de nouvelles manières de se penser et de s'écrire, noué avec l'histoire et la mémoire de la colonie.

⁵⁵ Voir par exemple, Jean-François Havard, « Ethos "bul faale" et nouvelles figures de la réussite au Sénégal », *Politique africaine*, n°82, 2001, pp. 63-77 ; Thomas Fouquet, «Migrations et "glocalisation" dakaroises», in M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala/Onu Habitat/Crepos, pp. 241-273.

ANNEXE :

Tableau de l'évolution des connaissances historiques des populations joola : enquêtes 1967 et 2003

« Que vous rappellent les noms suivants ? » : Seules les réponses témoignant d'une connaissance des figures proposées par les enquêtes ont été ici comptabilisées. Le tableau représente ainsi le taux d'enquêtés connaissant effectivement les figures citées par l'enquête⁵⁶.

	Total %		Ruraux %		Urbains %		Ziguinchor %	Dakar %	Hommes %		Femmes %		Animistes %		Musulmans %	
	1967	2003	1967	2003	1967	2003	2003	2003	1967	2003	1967	2003	1967	2003	1967	2003
Aguène	26,73	59,4	24,25	52,7	40	65,3	67,9	64,2	26,31	61,4	27,27	57,1	65,85	36,7	11,39	63,6
Bigolo	34,10	32,2	32	36	45	28,9	37,7	25	32,70	42,6	35,88	19,7	69,10	30	20,58	32,3
Sialabe	15,78	23,8	13,50	33,3	28	15,6	34	7,5	17,29	33,5	13,87	12,2	31,70	43,3	9,92	24,1
Aline Siteo	42,52	84,8	40	78,7	56	90,2	94,3	88,3	27,81	90,3	61,24	78,2	89,43	80	18,38	84,1
Faidherbe	43,15	63,5	39,50	52,7	62,66	72,8	83	68,3	40,97	77,3	45,93	46,9	39,02	26,7	38,23	69,2
B. Diagne	31,36	60,1	25	47,3	65,33	71,1	84,9	65	32,33	75	30,14	42,2	44,71	26,7	19,48	66,7
Lat Dior	X	70,6	X	59,3	X	80,3	81,1	80	X	82,4	X	56,5	X	36,7	X	74,9
Badiane	X	83,3	X	76,6	X	89,1	88,4	90,6	X	91		74,2	X	63,3	X	85,6
I. Diallo	X	49,2	X	40,7	X	56,6	52,5	66	X	64,3	X	31,3	X	23,3	X	57

	Chrétiens %		15-30 ans %		31-55 ans %		+ de 55 ans ⁵⁷ %		Scol. primaire %	Scol. secondaire %	Scol. supérieure %	Sans scolarité % ⁵⁸
	1967	2003	1967	2003	1967	2003	1967	2003	2003	2003	2003	2003
Aguène	18,75	57,7	36,50	55,6	21,75	66,9	27,58	54,8	53,4	68,6	69,2	51,7
Bigolo	26,25	32	46,03	17,8	26,33	40,7	40,22	34,8	26,1	37,3	41	25,75
Sialabe	11,25	17,5	18,25	22,2	14,12	21,2	17,24	27,8	21,6	25,5	20,5	21,45
Alinsitoe	52,50	87,6	63,59	92,2	25,95	83,1	62,06	80,9	81,8	94,1	97,4	71
Faidherbe	66,25	62,9	20,63	75,6	49,23	63,6	57,47	53,9	55,7	82,4	94,9	42,65
B. Diagne	51,25	56,7	25,39	70	30,91	60,2	41,37	52,2	48,9	78,4	97,4	39,65
Lat Dior	X	72,2	X	88,9	X	74,6	X	52,2	76,1	88,2	97,4	40,95
Badiane	X	84,5	X	80	X	85,6	X	83,4	80,7	88,2	97,4	82,25
I. Diallo	X	42,2	X	45,6	X	51,7	X	49,5	42	56,9	76,9	42

⁵⁶ Cette méthode déjà employée par Thomas en 1967 permet d'éviter les réponses de complaisance et la simple connaissance du nom – dont certains occupent l'espace public. Elle permet de mieux apprécier le fait que les personnages font effectivement sens pour les enquêtés.

⁵⁷ L'enquête de 1967 a pris comme classe d'âge des aînés les plus de 51 ans.

⁵⁸ Nous entendons « sans scolarisation en français ». Cette rubrique intègre les enfants allant à l'école coranique sans suivre l'école en français..

BIBLIOGRAPHIE

Awenengo Séverine, « Ethnicité et genre. Femmes et constructions identitaires en Casamance au 20e siècle (Sénégal) », in O. Goerg (dir.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 59-76.

Awenengo Séverine, « A qui appartient la paix ? Résolution du conflit, compétitions et recompositions identitaires en Casamance (Sénégal) », *Journal des Anthropologues*, n°104, 2006, pp. 79-108 » ;

Awenengo Séverine, *Les Joola, la Casamance et l'Etat au Sénégal (1890-2004)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7-Denis Diderot, décembre 2005.

Bayard Jean-François, Warnier Jean-Pierre (dir), *Matière à politique. Le pouvoir, le corps, les choses*, Paris, Karthala, 2004.

Darbon Dominique, *L'administration et le paysan en Casamance. Essai d'anthropologie administrative*, Paris, Pédone, 1988

Deslaurier Christine, Roger Aurelie (dir) « Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique », dossier de *Politique africaine*, n°102, juin 2006, pp. 5-133.

Diouf Mamadou, « Représentations historiques et légitimités politiques au Sénégal (1960-1987) », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n°34, 1989, pp. 14-23.

Dosse François, « Entre histoire et mémoire. Une histoire sociale de la mémoire », *Raison présente*, septembre 1998, pp. 5-24.

Dulucq Sophie, « Savoirs autochtones et écriture de l'histoire en situation coloniale (XIXe-XXe siècles). Informateurs indigènes, érudits et lettrés en Afrique (nord et sud du Sahara) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 352-353, décembre 2006.

Fanon Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 1961.

Foucher Vincent, « La guerre par d'autres moyens ? La société civile dans le processus de paix en Casamance », *Raisons politiques*, n° 35, 2009/3, pp. 143-165

Foucher Vincent, « Les "évolués", la migration, l'école: pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais », in Diop, M.-C., *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, pp.375-424.

Fouquet Thomas, « Migrations et "glocalisation" dakaroises », in M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala/Onu Habitat/Crepos, pp. 241-273.

Gasser Geneviève, « *Manger ou s'en aller* »: *le conflit ethnorégional casamançais et l'État sénégalais*, thèse de doctorat, université de Montréal, 2002.

Girard Jean, *Genèse du pouvoir charismatique en Basse-Casamance*, Dakar, IFAN, 1969.,

Trincas Pierre-Xavier., *Colonisation et régionalisme : Ziguinchor en Casamance*, Paris, Orstom, 1984.

Halbwachs Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [1925], p. 282.

Havard Jean-François, « Ethos "bul faale" et nouvelles figures de la réussite au Sénégal », *Politique africaine*, n°82, 2001, pp. 63-77

Labrune Badiane Céline, *Processus de scolarisation en Casamance (Sénégal) : Rythmes et logiques (1860-1960)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université Denis Diderot-Paris VII, 2008.

Lawrance Benjamin N., Osborn Emily Lynn et Roberts Richard L. (éd.) *Intermediaries, interpreters and clerks : African employees in the making of colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006

Marshall Roland, « Atomisation des fins et radicalisme des moyens. De quelques conflits africains », *Critique internationale*, n°6, hiver 2000, pp. 159-175.

Marut Jean-Claude, *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*, Paris, Karthala, 2010.

Mbembe Achille, « À propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n°77, 2000, pp. 16-43.

Mbembe Achille, « La colonie: son petit secret et sa part maudite », *Politique africaine*, n°102, 2006, pp. 101-127.

Nora Pierre, « Entre histoire et mémoire », introduction, *Les Lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1997 [1984]

Ricœur Paul, « Événement et sens », *Raisons Pratiques*, n° 2, 1991, p. 55.

Ricoeur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000

Robinson Waldman Marylin and Baum Robert, « Innovation as Renovation : the « Prophet » as Agent of Change », in Michael A. Williams and Martin S. Jaffee (ed.), *Innovations in Religious Traditions : Essays in the Interpretation of Religious Change*, New-York, Mouton de Gruyter.

Roche Christian, *Histoire de la Casamance. Conquêtes et résistances : 1850-1920*, Paris, Karthala, 1985.

Seck Assane, *Sénégal. Emergence d'une démocratie moderne. 1945-2005. Un itinéraire politique*, Paris, Karthala, 2005 : 276-77.

Smith Etienne, *Des arts de faire société: Parentés à plaisanteries et constructions identitaires en Afrique de l'Ouest (Sénégal)*, thèse de doctorat de science politique, Paris, Institut d'études politiques, 7 juillet 2010, 969 p.

Thomas Louis-Vincent « Le Diola et le temps », *Bulletin de l'IFAN*, tome XXIX, série B, n°1-2, 1967, p. 331-424.

Thomas, Louis-Vincent, *Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance*, IFAN, Dakar, 1959, 2 vol.

Toliver-Diallo Wilmetta, *Aline Sitoe Diatta : Adressing historical silences through senegalese culture*, PhD, Stanford University, 1999;

Traïni Christophe, Siméant Johanna, « Introduction », in C. Traïni (dir), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008

Séverine Awenengo, « Usages de l'histoire et mémoires de la colonie dans le récit indépendantiste : des écritures casamançaises de soi », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° 368-369, décembre 2010, pp. 137-157.

Trincaz Jacqueline, *Colonisations et religions en Afrique Noire. L'exemple de Ziguinchor*, Paris, L'Harmattan, 1981.